Accusé de réception en préfecture
030-213001357-20250925-DE061-2025-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL 25 SEPTEMBRE 2025

Délibération n°061-2025

Dénomination de la voie de desserte de la troisième tranche d'aménagement de la ZAE La Broue

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	15	16
Date de convocation		
19 septembre 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE
Ont donné procuration : Myriam SEVENERY à Brigitte GAYAUD
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE, Christian ALEX

* * *

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

La Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence a entrepris les travaux d'aménagement de la seconde tranche d'extension de la zone d'activités économiques de la Broue, troisième phase d'aménagement.
La zone d'activités est actuellement desservie par la rue Domitienne, traversante, et par l'impasse Flavien.
Sans connaître les motivations des précédentes équipes municipales pour la dénomination de ces voies, force est de constater qu'elles font référence à la présence romaine sur le territoire communal, sous l'Antiquité : Domitien était ainsi un empereur romain issu de la dynastie des Flaviens.
Il est donc proposé de perpétuer ce rappel historique pour dénommer la nouvelle voie de desserte, en impasse, de la troisième tranche d'aménagement de la zone d'activités de la Broue.
Plusieurs noms peuvent être suggérés en ce sens :

- Titus et Vespasien étaient les deux autres empereurs issus de la dynastie des Flaviens
- Tibère est l'empereur dont le nom, invisible aujourd'hui, était jadis gravé sur la 9ème borne milliaire, dite Peire Di Novi, marquant la limite entre Jonquières Saint Vincent et Redessan.
- Auguste est l'empereur dont le nom est encore gravé sur le 10ème milliaire
- Et Claude est le nom de l'empereur dont le nom était gravé sur les deux bornes milliaires réemployées comme colonnes dans le chœur de la chapelle Saint Laurent.

Au terme des débats,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-30
Considérant l'extension de la zone d'activités économiques de la Broue, sous maîtrise d'ouvrage de la CCBTA,
Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la future voie de desserte de cette extension, en impasse,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité, hors la présence de Monsieur Frédéric MARTIN, élu intéressé,

DECIDE

1. D'adopter la dénomination « impasse Tibère ».
2. De confier à Monsieur le Maire l'enregistrement de cette nouvelle voie dans la base adresse nationale, l'affichage de la dénomination sur site, et l'information des administrés.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT

MAIRIE DE JONQUIÈRES-ST-VINCENT 13030001

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr